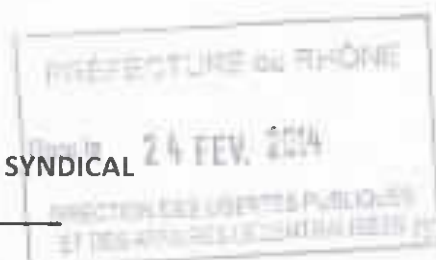


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le **10 février 2014** à 19h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 28 janvier 2014, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32**

Nbre de membres présents : **22**

Nbre de voix délibératives : **33**

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Corinne CARDONA, Guy DAVID,

ALBIGNY : Michel BALAIS, Louis GOYET

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER

CURIS : Valérie GREGOIRE-BEAUMONT, Jacques MALAVAL

POLEYMIEUX : Anne Laure MATHIAS,

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Régis DEMOUNEM

SAINT-ROMAIN : Gérard CHAMPALLE,

CONSEIL GENERAL DU RHONE : Paul LAFFLY

CHASSELAY : Jean Marc NOTTIN, Didier LORCHEL

COUZON : Gérard DARDET, Frédéric HEYRAUD

LIMONEST : Max VINCENT, Jean Paul BESSON

SAINT-CYR : Etiane DEBARD CAULLIER, Gérard FRAPPIER

SAINT-GERMAIN :

LISSIEU : Jean Claude GRANGE,

Ont donné pouvoir : François BARADUC à Jean-Paul BESSON, Bernard CHAVEROT à Max VINCENT, Marc GRIVEL à Gérard FRAPPIER, Madeleine ABRY à Anne-Laure MATHIAS, Véronique TOUTANT à Guy DAVID

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Jean-Paul BESSON

Dépôts de dossier au titre du programme d'actions PSADER/PENAP

Le plan d'action du programme PSADER PENAP concernant également les espaces naturels, il est proposé de déposer un dossier de demande de financement pour l'ensemble des acquisitions suivantes:

- acquisition des parcelles AD 178 AD 179 et AD 180 sur la commune de Saint Cyr pour un montant prévisionnel de 9 300 € hors frais notaire
- acquisition des parcelles AD 361 AD 362 et AD 363 sur la commune de Saint Cyr pour un montant prévisionnel de 3 000 € hors frais notaire et hors frais SAFER
- acquisition des parcelles AB 587 et AB 588 sur la commune de Saint Romain pour un montant prévisionnel de 2 956 € hors frais notaire et hors frais SAFER

pour un taux de subvention de 40% (soit 6 102 €) du montant total d'acquisition de 15 256 € hors frais notaire et SAFER au titre du programme d'actions PSADER PENAP

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité, d'autorise le Président à :

- solliciter du département la prise en charge associée à ces acquisitions du cahier des charges SAFER (3 000 €) qui doit être intégré à chaque acte notarié.
- signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

